

Mise en œuvre et évolution des pôles associés de la BnF 1994-2000

par Georges Perrin*

La mission de la recherche est une nouvelle délégation fonctionnelle de la BnF. Pouvez-vous la présenter rapidement, dans ses missions, ses objectifs, et insister particulièrement sur les services qu'elle peut rendre en direction des bibliothèques du réseau ?

Les relations avec les pôles associés sont un effort important, que nous souhaitons voir traité. Y a-t-il d'autres types de relations avec des bibliothèques qui ne seraient pas strictement dans ce conventionnement ?

La politique de réseau est inscrite depuis 1989 dans le projet de la Bibliothèque nationale de France : elle a pour objectif d'être « le cœur du réseau des bibliothèques françaises ». Il ne s'agit pas d'une mission radicalement nouvelle, puisque la Bibliothèque nationale coopérait déjà avec d'autres bibliothèques aux plans national et international, mais cette mission est réaffirmée et officialisée et des moyens sont donnés pour construire systématiquement le réseau.

* BnF, Direction des services et des réseaux

La mise en œuvre du réseau

On peut résumer les principes de la constitution du réseau de la manière suivante :

- la politique d'association du futur établissement avec les organismes documentaires français concerne prioritairement la complémentarité des collections, notamment dans les disciplines peu ou incomplètement couvertes par la Bibliothèque nationale de France ;
- la coopération porte, fondamentalement, sur les collections de niveau recherche ;
- cette politique doit prendre en compte l'ensemble des ressources documentaires réparties sur le territoire national : elle doit intégrer les apports de la décentralisation et coïncider, dans toute la mesure du possible, avec les politiques d'aménagement du territoire ;
- elle doit respecter, voire conforter les politiques de mise en réseau des établissements documentaires élaborées et mises en œuvre au niveau national ;
- l'association de la Bibliothèque nationale de France avec chacun de ses pôles est le fruit d'un partenariat ouvert, fondé sur la valeur des collections et la volonté politique de leurs responsables.

Cet accord est concrétisé dans une convention.

Depuis 1994, la Bibliothèque nationale de France a signé des conventions de coopération avec les bibliothèques ou avec des groupements d'établissements. La participation à un pôle associé a amené des coopérations entre différents types de bibliothèques (bibliothèques municipales et bibliothèques universitaires dans une même ville, comme à Brest et à Limoges) et des coopérations avec des établissements jusqu'alors rarement partenaires (bibliothèques municipales, bibliothèques universitaires, archives, chambres de commerce et d'industrie, institut de recherche à Aix-Marseille).

Les conventions de pôles associés

Le pôle associé participe au réseau des partenaires de la Bibliothèque nationale de France et, à ce titre, devient un interlocuteur pour des opérations de valorisation, de prospective, d'études ou de recherche. Les services échangés entre la Bibliothèque nationale de France et le pôle associé sont définis de manière contractuelle.

Aux termes de la convention, les pôles associés s'engagent à :

- développer leurs collections dans un domaine spécifique complémentaire des fonds de la Bibliothèque nationale de France ;

- traiter intellectuellement et matériellement les documents acquis qui seront signalés par l'intermédiaire du Catalogue collectif de France ;
- mettre ces ressources documentaires à la disposition des chercheurs sur place et à distance.

À ses partenaires, la Bibliothèque nationale de France accorde une subvention. Ainsi, l'aide financière apportée par la Bibliothèque nationale de France à ses pôles associés est affectée depuis plusieurs années à l'acquisition de documents spécialisés étrangers.

De plus, de grands établissements qui souvent souhaitent élargir leurs services documentaires recherchent le partenariat avec la Bibliothèque nationale de France (Institut français du pétrole, Commissariat à l'énergie atomique...). Il leur est proposé une association de type « label », c'est-à-dire sans incidence financière.

Les conventions liées au dépôt légal imprimeur

Dès 1996, afin de renforcer la contribution de la Bibliothèque nationale de France à l'aménagement culturel du territoire et de rééquilibrer son action en direction de l'ensemble des bibliothèques françaises, il est apparu souhaitable d'initier de nouveaux axes d'association qui puissent reposer sur des fonds à la fois complémentaires de ceux de la Bibliothèque nationale de France et mieux répartis sur le territoire national, à savoir les fonds anciens et patrimoniaux et les fonds régionaux des bibliothèques municipales.

Cette prise en compte de la richesse patrimoniale et de l'originalité documentaire des bibliothèques municipales, en particulier des établissements affectataires du dépôt légal imprimeur, doit viser à terme à améliorer l'accessi-

bilité à leurs fonds et à développer leurs activités de prêt entre bibliothèques et de fourniture de documents à distance.

Le réseau des bibliothèques municipales bénéficiaires du dépôt légal imprimeur s'inscrit lui aussi dans le cadre d'une convention.

Suivi et évaluation

Les liens entre les pôles et la Bibliothèque nationale de France sont chaque jour plus réels parce que, depuis six ans, on a fixé des méthodes et défini des outils de travail privilégiés : des réunions de travail et des séances d'évaluation annuelles sont inscrites dans la convention. S'y ajoutent désormais des échanges de listes d'acquisitions et les rencontres et contacts réguliers avec les acquéreurs.

Par ailleurs, au-delà de l'informatisation des catalogues, leur mise sur Internet est demandée (dans un délai de trois ans) au même titre que leur participation au Catalogue collectif de France. L'accès réciproque aux catalogues par Internet permet une meilleure connaissance des fonds pour les acquéreurs en particulier. Cette participation au Catalogue collectif de France doit assurer une réelle intégration au réseau.

L'état du réseau en 2000

1. État quantitatif

- 39 pôles conventionnés, dont 10 pôles label ;
- 25 pôles dépôt légal imprimeur, dont 8 sont également des pôles documentaires : Châlons-en-Champagne, Dijon, Limoges, Lyon, Marseille, Poitiers, Rennes et Strasbourg.

2. Répartition géographique

- 16 pôles conventionnés en Région + 25 pôles dépôt légal

imprimeur en Région et dans les DOM et TOM ;

- 23 pôles sur Paris-Île-de-France.

3. Répartition typologique

Le réseau comprend désormais 71 établissements :

- 20 bibliothèques municipales, dont 9 bibliothèques municipales à vocation régionale ;
- 18 bibliothèques universitaires ou sections de bibliothèque universitaire, dont 15 Cadist ;
- 33 autres établissements documentaires (instituts, bibliothèques spécialisées, associations professionnelles, musées, archives, CCI, grands établissements...).

4. Répartition thématique

Sciences et techniques (10)

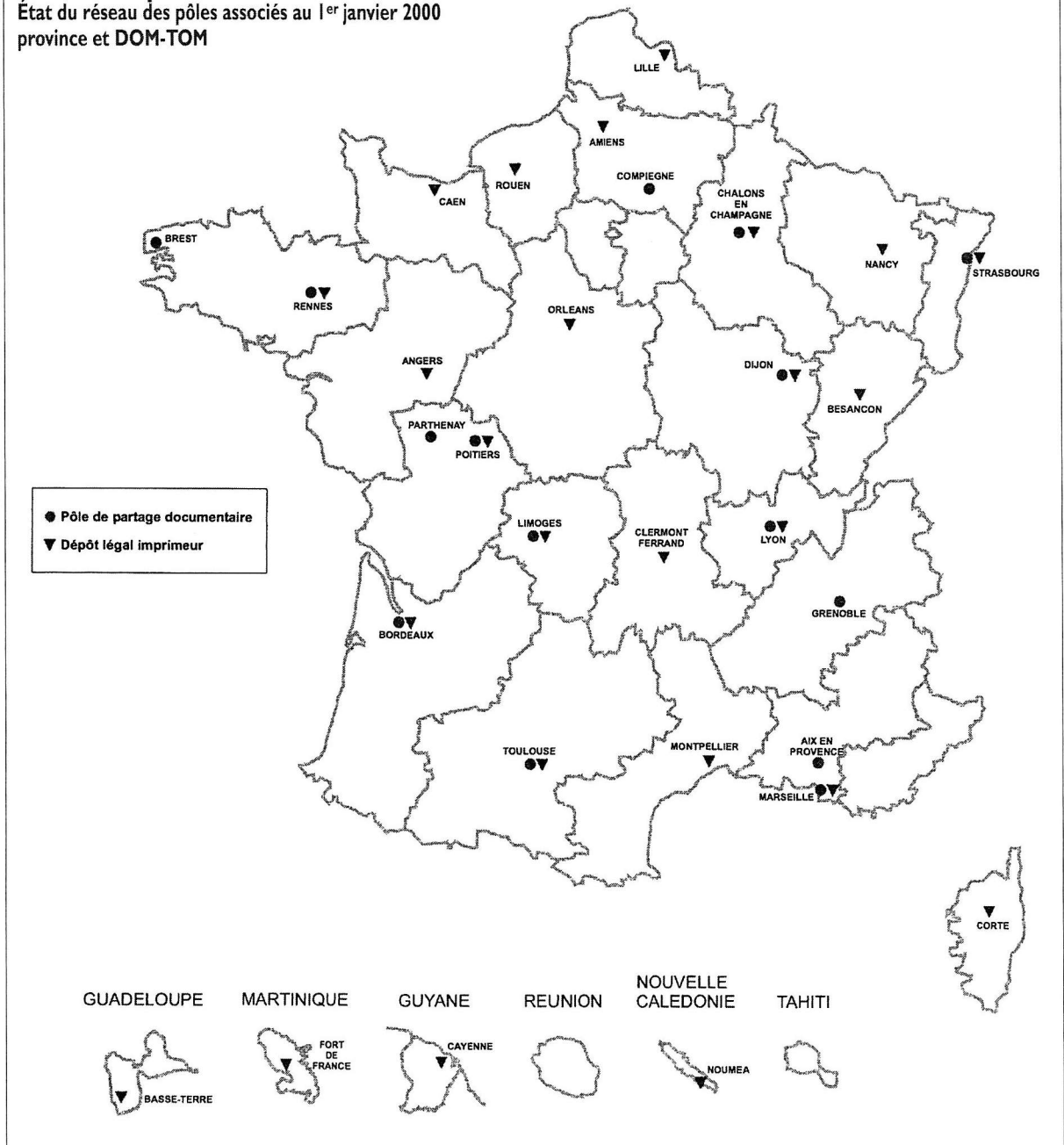
- Grenoble (physique)
- Lyon-I (chimie-pharmacie)
- BIUP (pharmacie)
- BIUM (médecine)
- Brest (océanographie)
- École des mines (géologie)
- Compiègne (technologie)
- Muséum d'histoire naturelle (zoologie-écologie)
- IHEAL (cartes de l'Amérique latine : géologie)
- Nancy (sûreté industrielle)

Sciences humaines (11)

- FNSP (science politique)
- Lyon BM (histoire du livre)
- Essib (science de l'information)
- Strasbourg (sciences religieuses)
- Poitiers (histoire médiévale)
- Aix-Marseille (échanges dans le monde méditerranéen)
- Cujas (sciences juridiques)
- INRP (sciences de l'éducation)
- Musée de l'Homme (ethnologie-préhistoire)
- Paris-Dauphine (économie et gestion)
- IHEAL (sciences sociales de l'Amérique latine)

Bibliothèque nationale de France

État du réseau des pôles associés au 1^{er} janvier 2000
province et DOM-TOM



Littérature (5)

Biulo (langues rares d'Extrême-Orient)
Strasbourg (aire culturelle germanique)
Bordeaux (littératures, langues et civilisations ibéro-américaines)
Toulouse (littératures, langues et civilisations ibériques)
Limoges (théâtre francophone des pays étrangers)

Audiovisuel (3)

FAMDT (documents sonores patrimoniaux régionaux)
Médiathèque musicale de Paris (disques 78 t)
Radio-France (disques 78 t)

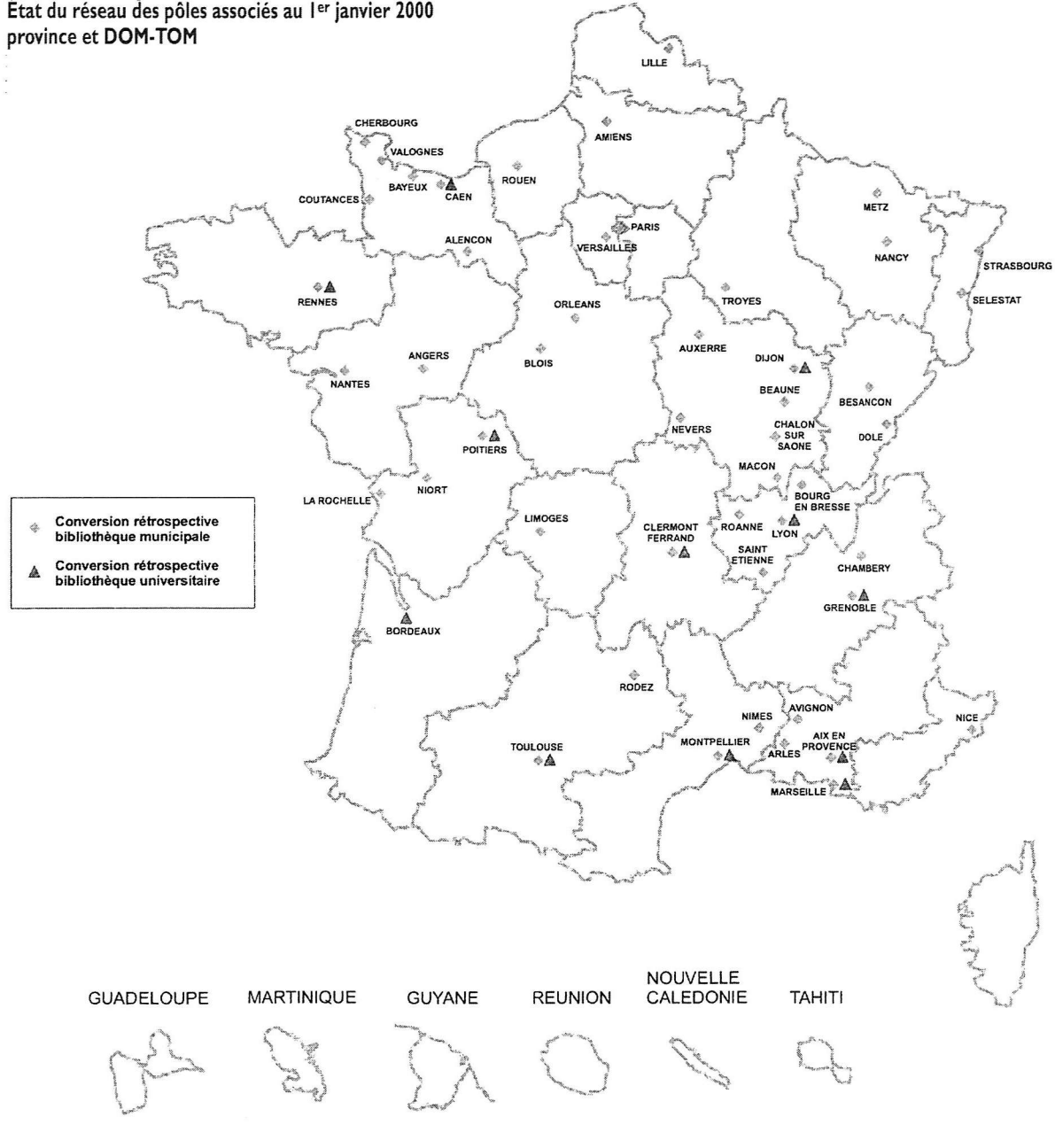
Conversion rétrospective (6)

Abidoc (bibliographie bourguignonne)
Brest (catalogue du service histo-

rique de la Marine)
Dijon (bibliographie bourguignonne)
Marseille (fonds patrimonial de la CCI Marseille-Provence)
Rennes (bibliographie de la Bretagne)
Sainte-Geneviève (fonds fennoscandinave et la Réserve)

Bibliothèque nationale de France

État du réseau des pôles associés au 1^{er} janvier 2000
province et DOM-TOM



Les modes de coopération au sein du réseau

Acquisitions partagées

Afin de mieux servir les chercheurs, l'objectif de l'encyclopédisme oblige la Bibliothèque nationale de France à rechercher dans d'autres établissements documentaires, et

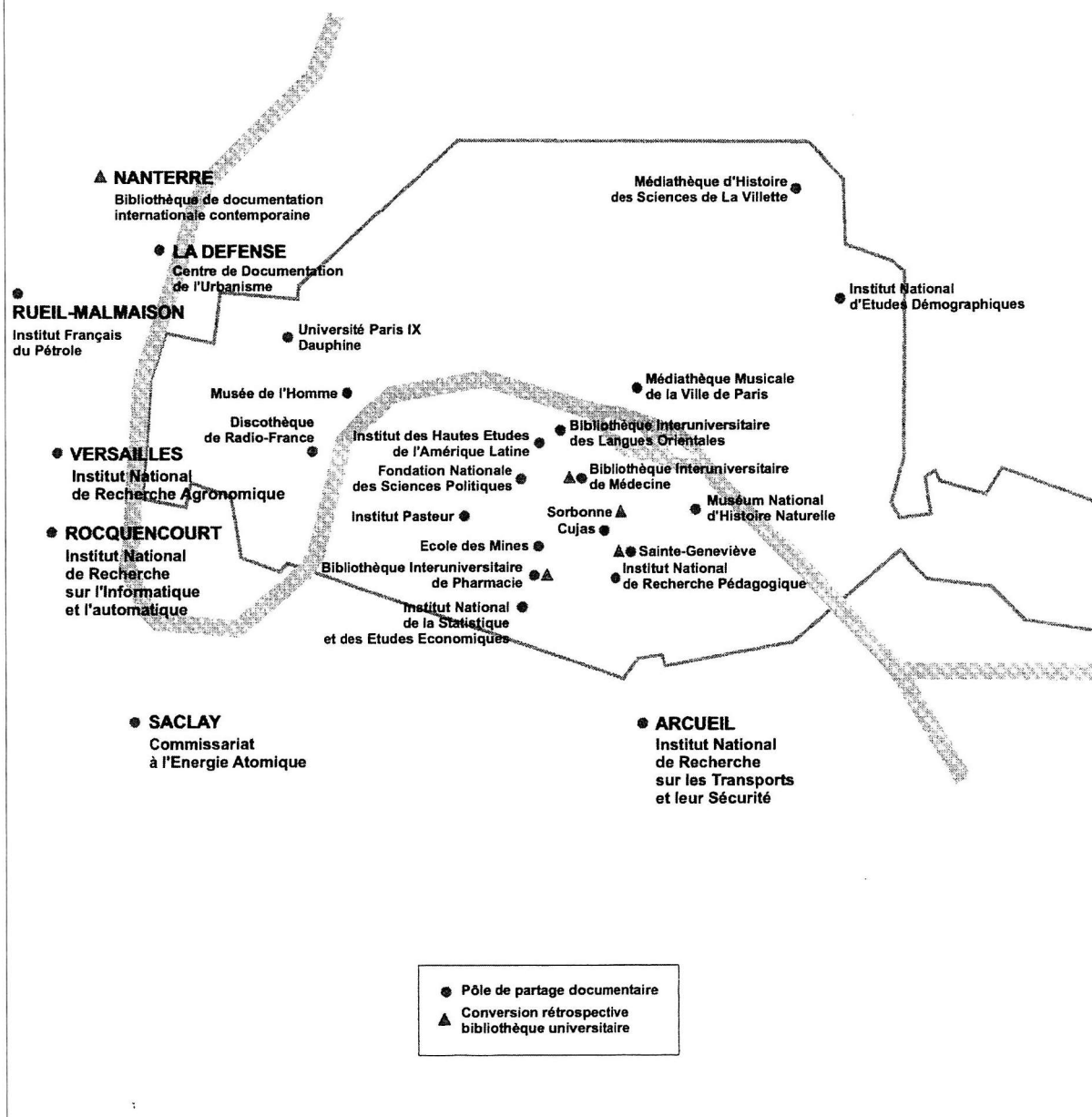
sur l'ensemble du territoire national, le complément de ses collections : à la fois de ses collections anciennes (orientées sciences humaines) et de ses collections courantes en termes de spécialisation ou d'exhaustivité, en particulier pour les documents étrangers.

Cette orientation a induit des partenariats majoritairement tournés vers les bibliothèques univer-

sitaires et vers les établissements documentaires spécialisés de tous types. Cependant, les bibliothèques municipales sont également présentes lorsque le pôle est un groupement d'établissements en Région. C'est le cas des bibliothèques municipales d'Aix et de Marseille (pour la civilisation méditerranéenne), de Brest (pour l'océanographie), de Limoges

Bibliothèque nationale de France

État du réseau des pôles associés au 1^{er} janvier 2000 Paris et Ile-de-France



(pour le théâtre francophone), de Poitiers (pour l'histoire médiévale).

La convention signée entre la Bibliothèque nationale de France et le pôle définit le domaine concerné. Les acquisitions portent sur le fonds existant, pour combler des lacunes ou assurer une mise à niveau, avant de porter sur les acquisitions courantes.

Les acquisitions concernent majoritairement des livres ou

des têtes de collections de périodiques ; mais on trouve également des périodiques et des acquisitions de microformes ou de cédéroms.

Conversion rétrospective des catalogues

Ce mode de coopération a commencé dans le cadre de la préparation du Catalogue collectif de France avec les opérations de con-

version rétrospective des catalogues des fonds anciens et des fonds locaux de 50 bibliothèques municipales et les catalogues de 27 bibliothèques universitaires ou spécialisées.

Il a ensuite été accepté pour plusieurs pôles associés comme une aide au signalement des collections (Brest, Châlons-en-Champagne, Bibliothèque de la chambre de commerce et d'industrie de

Marseille-Provence, Médiathèque musicale de la Ville de Paris, bibliothèque Sainte-Geneviève). D'autres actions pourraient être envisagées dans le cadre du projet du Catalogue collectif de France pour faciliter l'accès des chercheurs aux collections.

Aide à la constitution de bibliographies régionales

La Bibliothèque nationale de France est intervenue auprès de trois bibliothèques municipales et d'une agence régionale de coopération des bibliothèques pour aider à la constitution de bibliographies régionales. Il s'agit d'une part de Rennes pour la mise en cohérence de la base bibliographique d'information sur la Région de Bretagne (aide au travail scientifique et technique pour la constitution de la base), de Dijon et d'Abidoc (aide à la conversion rétrospective des différents catalogues anciens ; constitution de la bibliographie bourguignonne), et de Châlons-en-Champagne, où l'aide au signalement des fonds ancien et régional constitue l'amorce d'une bibliographie de la région Champagne-Ardenne.

Autres échanges de services

En dehors des domaines précédemment évoqués, d'autres axes de coopération peuvent être cités :

- l'échange de personnels sous forme de stages avec la médiathèque de la Villette ;

- la collecte de littérature grise dans les domaines de l'aménagement urbain et de l'urbanisme, et la mise à disposition des dossiers correspondants avec le Centre de documentation de l'urbanisme ;

- l'expertise apportée par la Bibliothèque nationale de France en matière de normalisation bibliographique (Limoges, Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles, Institut des

hautes études de l'Amérique latine) ;

- la mise à disposition de documents audiovisuels avec la Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles ;

- la fourniture réciproque de documents avec la discothèque de Radio-France et la Médiathèque musicale de Paris ;

- le microformage de dossiers de presse avec la Fondation nationale des sciences politiques.

Gestion et valorisation du dépôt légal imprimeur

Les bibliothèques municipales collectant le dépôt légal imprimeur sont au cœur d'un dispositif nouveau qui correspond à la mise en œuvre de la nouvelle législation de 1992.

L'arrêté du 16 décembre 1996 fixe la liste des bibliothèques habilitées à recevoir le dépôt légal imprimeur, et met les circonscriptions de dépôt légal imprimeur en conformité avec les régions administratives françaises. En plus du cadre réglementaire, des décisions ministérielles ont été prises au cours de l'année 1996 concernant l'organisation du dépôt légal, notamment celle de passer à une gestion locale sur un mode de subventions accordées par la Bibliothèque nationale de France après signature d'une convention avec chaque établissement. De plus, le quatrième exemplaire du dépôt légal éditeur est retourné en Région dans la bibliothèque dépositaire de l'imprimeur, pour les documents édités dans sa circonscription.

Après signature de la convention, ces bibliothèques municipales dépôt légal imprimeur ont les mêmes obligations de traitement, de fourniture de documents, mais également de conservation, que les pôles associés de partage documentaire.

L'objectif immédiat du travail avec ces bibliothèques est l'amélioration de la gestion croisée du dépôt légal imprimeur et du dépôt légal éditeur pour une exhaustivité optimale des collections du dépôt légal, reflet de l'édition nationale. Une fois les procédures correspondantes bien engagées, de nouvelles actions pourront se développer en matière de valorisation de ces collections (cf. liste jointe).

Les orientations du réseau

La Bibliothèque nationale de France veille à diversifier la coopération documentaire en facilitant l'accès aux catalogues par leur informatisation, passant de la mise à niveau des fonds au partage réel des acquisitions courantes dans la discipline concernée, en élargissant les types de documents concernés par le partage documentaire au-delà des seuls imprimés.

Elle devra poursuivre dans ce domaine en recherchant les partenaires susceptibles de coopérer avec elle dans des disciplines qui ne sont pas encore couvertes par cette politique documentaire partagée : philosophie, sociologie, sciences cognitives, etc.

De plus, au-delà du dépôt légal, c'est toute la richesse des fonds anciens en Région qui peut être source de coopération, la présence de ces fonds dans le Catalogue collectif de France et leur identification via le RNBCD (Répertoire national des bibliothèques et centres de documentation) étant le premier axe de travail à envisager. Le second est le développement des sites Web pour tous les pôles, et l'accès aux catalogues via Internet en lien avec le RNBCD.

L'un des prochains axes de développement du réseau des

pôles associés sera la numérisation. Après une opération test en cours avec la bibliothèque municipale de Lyon pour numériser un corpus des livres imprimés à Lyon au XVI^e siècle, la Bibliothèque nationale de France lance une opération de numérisation des publications des sociétés savantes pour le XIX^e siècle. L'opération porte sur un noyau significatif de ces publications, en Aquitaine et en Lorraine. En collaboration avec les archives départementales comme avec les bibliothèques municipales, la Bibliothèque nationale de France se propose d'aider à rendre peu à peu accessibles ces sources uniques produites par les chercheurs et érudits, membres des sociétés savantes de toutes disciplines et où les plumes illustres côtoient les anonymes.

Le réseau des pôles associés s'intègre dans les réseaux nationaux de coopération

Le réseau des pôles associés est un réseau de coopération à couverture nationale, en complémentarité avec les autres réseaux nationaux, régionaux ou locaux. On a vu son articulation avec le réseau des Cadist et la participation de grands organismes de recherche (IFP, CEA, etc.) au réseau des pôles associés.

On a souligné les coopérations déjà existantes avec le réseau des bibliothèques municipales. Neuf bibliothèques municipales à vocation régionale sont déjà pôles associés. On peut affirmer que les trois autres bibliothèques municipales à vocation régionale pourront, si

elles le souhaitent, intégrer le réseau des pôles associés. La diversité des actions de coopération déjà entreprises, comme notre intérêt commun à la mise en valeur de nos richesses patrimoniales, rend cette adhésion naturelle. Les bibliothèques municipales à vocation régionale peuvent être pour le réseau de la Bibliothèque nationale de France des points d'appui importants, des relais, des coordonnateurs et des animateurs régionaux. La voie de cette coopération est ouverte, et prête à s'élargir au fil du temps.

Ainsi, par son insertion progressive au cœur de chacun de ces réseaux, la BnF contribue très activement à la clarification de la carte documentaire française, et donc à l'amélioration du travail des chercheurs.

Pôles associés

Par disciplines (dont 10 "label")

Sciences de l'information Histoire du livre	ENSSIB -Lyon BM - Lyon	Langues rares d'Extrême Orient	BIULO - Paris [hindi, bengali, ourdou, tibétain, birman, thaï, tamoul, indonésien]
Sciences religieuses	BNUS - Strasbourg [christianisme, islam, judaïsme, études bibliques]	Fonds fenno-scandinave Culture germanique	Sainte-Geneviève-Paris BNUS - Strasbourg
Sciences sociales, économiques et politiques	Institut des hautes études d'Amérique latine [pour les sciences sociales liées à l'Amérique latine]	Langues et civilisations ibériques, littératures ibéro-américaines	SCD Bordeaux 3, Toulouse2
Démographie et statistiques	INED - Paris	Aire culturelle latino-américaine	Institut d'Amérique latine - Paris
Statistiques et études économiques	INSEE - Paris		
Économie et gestion	Paris IX -Dauphine		
Sciences politiques	FNSP - Paris		
Sciences juridiques	BIU Cujas - Paris		
Sciences de l'éducation	INRP - Paris		
Transports et la sécurité	INRETS - Arcueil		
Ethnologie Préhistoire	Musée de l'homme-Paris		
Sciences et Techniques		Bibliographies régionales	
Histoire des sciences	Médiathèque des sciences de la Villette - Paris	Fonds ancien et régional	BM - Châlons-en-Champagne
Physique	SCD Grenoble 1 et INPG	Base bibliographique bourguignonne	BM - Dijon
Chimie-Pharmacie	BU Lyon 1, BIUP-Paris	Documents sonores patrimoniaux régionaux	Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles - Parthenay
Sciences et techniques nucléaires	CEA - Saclay	Base bibliographique de Bretagne	BM - Rennes
Sciences de la terre	École des mines - Paris		
Chaîne pétrolière et le gaz	Institut français du pétrole - Rueil-Malmaison	Depôt légal imprimeur	pour la région
Océanographie	BM, BU Brest, IFREMER, Service historique de la marine	BM Amiens	Picardie
Biologie et microbiologie	Institut Pasteur - Paris	BM Angers	Pays de Loire
Biologie végétale	INRA - Versailles	BM Besançon	Franche-Comté
Zoologie et écologie naturelle Paris	Museum national d'histoire	BM Bordeaux	Aquitaine
Médecine	BIUM - Paris	BM Caen	Basse-Normandie
Informatique et automatique	INRIA - Le Chesnay	BM Châlons-en-Champagne	Champagne-Ardenne
Technologie	BU - Compiègne	BM et interuniversitaire de Clermont-Ferrand	Auvergne
Aménagement de l'urbanisme	Centre de documentation de l'urbanisme	BDP Haute-Corse (Corte)	Corse
Théâtre francophone	BM, et BU - Limoges	BM Dijon	Bourgogne
Histoire médiévale	BM, BU, CESC, Inventaire - Poitiers	Archives départementales de la Guadeloupe	Guadeloupe
Aires culturelles		Archives départementales de la Guyane	Guyane
Échanges en Méditerranée	BM Aix, BM Marseille, BU Aix-Marseille, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme [histoire coloniale, échanges commerciaux, économiques, voyages..]	BM Lille	Nord-Pas-de-Calais
		BM Limoges	Limousin
		BM Lyon	Rhône-Alpes
		BM Marseille	Provence-Alpes-Côte d'Azur
		Archives départementales de la Martinique	Martinique
		BM Montpellier	Languedoc-Roussillon
		BM Nancy	Lorraine
		Bibliothèque Bernheim de Nouméa	Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna
		BM Orléans	Centre
		BM Poitiers	Poitou-Charentes
		BM Rennes	Bretagne
		BM Rouen	Haute-Normandie
		BNU Strasbourg	Alsace
		BM Toulouse	Midi-Pyrénées